

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE SAINT-HILARION
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 23/05/2025

Date de convocation : 19 mai 2025
 Date d'affichage : 19 mai 2025

Nombre de conseillers en exercice : 14
 Nombre de conseillers présents : 12
 Pouvoirs : 1
 Nombre de conseillers votants : 13
 Pour : 13
 Contre : 0
 Abstentions : 0

L'an deux mille VINGT-CINQ, le vendredi 23 mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BATTEUX, Maire. La séance a été publique.

Étaient présents : Henri ALOÏSI, Jean-Claude BATTEUX, Samir BOUTOURIA, Philippe DAUDRÉ-VIGNIER, Antoine GIACOMOTTO, Karim HAMIDA, Magali HOUDAYER, Céline HURGON, Séverine LUCASSON, Bernadette MUREL, Frédéric ROUÉ, Milad SHAFIEIVAND.

Étaient absents excusés :

Pierrette LE MEUR pouvoir à Magali HOUDAYER

Étaient absents :

Soizic POUPARD

Samir BOUTOURIA a été élu secrétaire de séance.

N°15-2025

Tarifs de location de la salle des fêtes communale

Maire rappelle que les associations de Saint-Hilarion (*à vocation culturelle et sportive ou caritative*) *bénéficient* de la gratuité totale de la salle des fêtes pour les activités régulières à destination des adhérents de l'association.

Les utilisations de la salle pour les activités exceptionnelles des associations sont payantes, avec un tarif privilégié forfaitaire en fonction de la période d'utilisation (soirée en semaine ou week-end ou un après-midi de week-end)

Considérant la nécessité de déterminer les montants des divers tarifs de location de la salle des fêtes et des diverses cautions exigées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Décide** les tarifs de location de la salle des fêtes à compter du 1^{er} septembre 2025 conformément au tableau ci-dessous :

Salle de location	Horaires de mise à disposition	Résidents (au vu d'un justificatif)	Non-résidents	Associations Manifestation Entrée libre	Associations Manifestation entrée payante
Salle Yves Robert	Week-end du vendredi à partir de 18 h* au dimanche 18 h*	500 €	1000 €	GRATUIT	300 €
Caution ménage		300 €	300 €	300 €	300 €
Caution dégradation (2 chèques)		1000 €	1000 €	1000 €	1000 €

*l'horaire peut être variable en fonction de la disponibilité de l'Elu qui aura la charge de faire l'état des lieux.

L'utilisation de la salle est subordonnée à une réservation, auprès du secrétariat de mairie, à la signature du contrat, du règlement intérieur et enfin à un nettoyage soigné après occupation des locaux.

En plus du versement du montant de la location, deux chèques au titre des cautions seront demandés :

- 1 au titre du ménage
- 1 au titre des éventuelles dégradations.

Ces conditions sont applicables aux associations comme aux particuliers.

- **Dit** que les recettes de la location seront inscrites au budget de la commune, articles 752_locations et 75888 _frais de nettoyage

Fait et délibéré en séance du 23 mai 2025

Pour extrait conforme

Le Maire,

Jean-Claude BATTEUX

Secrétaire de séance : Samir BOUTOURIA

